

Demande de rachat d'une rente accident viagère

Le présent formulaire peut être utilisé pour une demande de rachat de votre rente viagère courante. Le rachat se fera par le versement d'un capital unique déterminé essentiellement en fonction du montant de votre rente et de votre âge.

Une rente viagère correspondant à un taux supérieur ou égal à 40 % ne peut pas être rachetée. Aucun rachat ne peut de même être effectué si la somme des taux de toutes vos rentes est égale à 40% ou dépasse 40 %.

1. Renseignements concernant le demandeur

Nom :	
Prénom(s):	
Matricule:	
Adresse:	
Téléphone:	
Compte bancaire IBAN	
Code BIC (**)	

2. Renseignements concernant la rente viagère dont le rachat est demandé

Numéro d'accident / de maladie professionnelle (p.ex. U2002/42356) ayant donné lieu à la rente viagère dont le rachat est demandé:	(lettre U ou L) (année)				(n° à 5 positions)				Taux de la rente	
	(à compléter)									

3. Emploi du capital (à remplir uniquement si le taux de la rente ou la somme des taux de vos rentes $\geq 20\%$)

- ☐ Acquisition d'un logement ou d'une place à bâtir
- ☐ Apurement de dettes, prière d'en préciser la nature
- ☐ Autre emploi, prière de préciser
- ☐

Veuillez joindre à la présente demande une copie des pièces essentielles de votre projet.

4. Signature du demandeur

Je confirme l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage en outre à fournir tous les changements ultérieurs :

le 20

(signature)

La demande est à adresser par courrier postal à : **l'Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxembourg**